



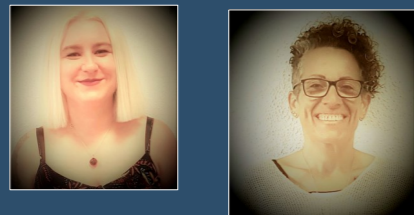
RETROUVEZ-NOUS EN AGENCE

A BONNEVILLE



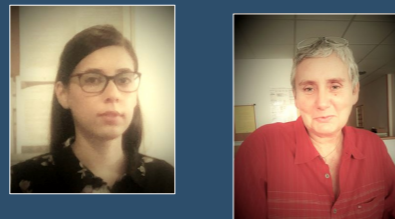
Sylvie GRANGY
Samantha BARDET
04 50 03 25 90 bonneville@effikass.fr

A CRAN-GEVRIER



Cynthia SCHATZ
Muriel ANGELLOZ-NICOUD
04 50 24 26 96 annecy@effikass.fr

A FAVERGES



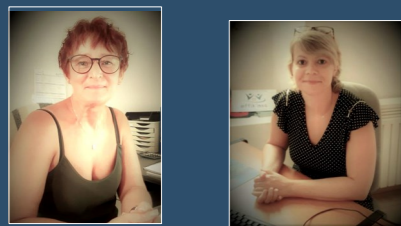
Karima LAALIAOUI
Annick AUBERT
04 50 44 68 89 faverges@effikass.fr

AU SIEGE



Emmanuelle PERCHIOT
04 50 44 69 34
Fabienne DI DONATO
Sophie PETTIER
Mélanie ABALZI

A THONON LES BAINS



Valérie BOIN
Anne-Sophie GARCIA
04 50 26 35 49 thonon@effikass.fr

Horaires d'ouverture au public :

Du Lundi au vendredi 08h30-12h

Lundi, Mercredi, 13h30 à 17h
(16H30 le vendredi)

Fermé au public les MARDIS et JEUDIS
APRES MIDI

Appelez-nous le matin,

l'après-midi, nous mettrons tout en œuvre pour répondre à vos demandes du matin !

!!!!!!

INFORMATION DE DERNIERE MINUTE

!!!!!!

Le 04 août, à la veille de diffuser cette Gazette, Monsieur MACRON, a reconnu le travail effectué par les 320 000 intervenants à domicile qu'il a qualifié d'oubliés du COVID. Il a également précisé :

-Le déblocage de 160 millions (80 de l'état, 80 des départements)

-Une prime de 1 000 Euros, versée après discussions avec les CD

Probablement à l'automne...

NOUS NOUS FELICITONS DE NE PAS AVOIR ENTENDU CES ANNONCES

LE 04 AOUT POUR AGIR!

MAIS D'AVOIR DES LE 15 JUIN MOBILISE COLLEGUES, PRESSE et CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR QUE CETTE PRIME SOIT VERSEE SUR

LA PAIE DE JUILLET

SOMMAIRE

Editos	1
Partenariat et action commune.....	2
Presse et réponse du Président du CD74	3
Quand EFFIK'ASS veut et fait plus	4
Le mot du CSE / Gardons les réflexes.....	5
Gardons les bons réflexes (suite)	6
Téléphonie et télégestion	7
Retrouvez nous en agence	8

La Gazette :

Publication - EFFIK'ASS

Gratuit imprimé par nos soins

Responsable de publication :

Pierre HUNZIKER, Président

Rédacteur : M.ABALZI DG

EFFIK'ASS, 111 rue V. Hugo - FAVERGES

Tél : 04 50 44 68 89 -
mél : faverges@effikass.fr



Association gestionnaire

D'un Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile
N°2 Juillet 2020

DOSSIER SPECIAL
COVID 19

LE MOT DU PRESIDENT



Chers Collaboratrices et Collaborateurs,
chers Bénéficiaires,

Ce nouveau numéro de la Gazette d'Effik'Ass nous permet de renouer le lien avec vous toutes et tous, bénéficiaires et membres du personnel.

Après la période sans précédent que nous venons de connaître, c'est pour moi l'occasion de me réjouir de la façon dont toutes les équipes ont réagi aux difficultés induites par l'épidémie.

Comme beaucoup d'entre vous, j'ai été contraint au confinement, sommé de rester à l'écart puisque considéré comme personne fragile et, qui plus est, en attente d'opération.

Durant cette période, je suis resté attentif aux différents problèmes que vous avez rencontrés et j'ai gardé un contact permanent avec Mme ABALZI avec laquelle j'analysais les situations rencontrées et prenais les décisions nécessaires, en accord avec le CSE.

La communication de l'Association avec les salariés n'a jamais été aussi dense que depuis ce mois de mars et j'appelle de mes vœux qu'elle perdure, car le monde associatif est aussi un espace d'échange et de partage.

La lecture des pages suivantes vous résumera la période Covid-19.

Je suis particulièrement fier de tous les salariés d'Effik'Ass qui sont allés travailler pour continuer notre mission auprès des plus fragiles d'entre nous et je vous remercie très chaleureusement toutes et tous pour votre investissement professionnel et moral en cette période de crise sanitaire.

Je tiens à remercier également le Conseil Départemental pour l'octroi d'une prime à nos salariés, en reconnaissance du travail effectué.

Le Conseil d'Administration se joint à moi pour vous dire notre profond respect

Pierre HUNZIKER

CELUI DE LA DIRECTION GENERALE



Dès le 12 mars, Président, CSE et direction ont construit un plan d'action. La menace d'un confinement national était prévisible et, bien entendu, nous savions que nous serions en toute première ligne.

Dès lors, nous avons repéré les salariés fragiles à protéger sans délai; ainsi que celles et ceux qui seraient empêché(e)s au titre de la garde d'enfant.

En lien avec les usagers et leurs familles, les plus fragiles, les plus dépendants et les plus isolés, ont été identifiés. Des modifications de plannings se sont opérées en conséquence, visant, de manière très individualisée la recherche d'une adéquation entre besoins nouveaux et ressources disponibles.

Les responsables et assistantes de secteur, ont réalisé ce travail minutieux et particulièrement conséquent en moins de trois jours. Le 16 mars au soir nous avions une feuille de route claire.

S'en sont suivis trois mois d'adaptation continue au rythme des recommandations officielles. Souvent dans l'urgence, parfois à contre courant du travail accompli la veille...

Les responsables d'agence, Mesdames ANGELLOZ-NICOUD, AUBERT, BARDET et GARCIA, ont non seulement su y répondre, mais sont demeurées sur le terrain. Pour chacune, il allait de soi qu'elles ne pouvaient être qu'auprès de leurs équipes. Dans ce contexte dégradé, et malgré leurs inquiétudes légitimes, les intervenant(e)s à domicile se sont mobilisé(e)s et adapté(e)s immédiatement; et, l'ont fait avec conscience professionnelle.

Madame DI DONATO, responsable administrative et Madame DOFFE du cabinet AUDREX, ont oeuvré de concert: les paies sont "sorties" en temps voulu; et ce, malgré des changements de taux de dernière minute, et le week-end... En "back office" outre son soutien opérationnel aux équipes en place, le concours de Madame PETTIER, cheffe de service, a été précieux en matière de logistique, dans le contexte ce n'était pas une mince affaire que de trouver gants, gels ... mais sa tenacité a permis que nous puissions travailler en toute sérénité car protégé(e)s.

In fine, je voudrais citer nombre d'entre vous qui m'ont dit très humblement : "n'avoir fait que leur métier, tout simplement ...".

Certes, c'est notre métier, mais, il n'a pas été exercé: simplement.

Vous avez été remarquables. Cela force le respect.

Soyez en fier(e)s.

Mélanie ABALZI

PARTENARIAT et ACTION COMMUNE

A l'occasion de la remise de la dotation hebdomadaire de masques Madame ABALZI, rencontre le Directeur de la société PETITS-FILS. Ils échangent au sujet de la Prime exceptionnelle COVID19, promise par Monsieur VERAN, lors de son allocution du 07 mai 2020. Naît alors un projet de partenariat : un courrier commun à destination du Président du Conseil Départemental de Haute-Savoie.

Soutenue par Monsieur HUNZIKER, le Conseil d'administration d'EFFIK'ASS et la fédération ADEDOM, Madame ABALZI rédige ledit courrier et le soumet à l'ensemble des acteurs du domicile de Haute-Savoie. Dix-huit d'entre eux vont adhérer à la démarche. Le courrier commun sera adressé le 25 juin 2020 au Président du Conseil départemental et vices-présidentes en charge de la commission Enfance, Famille, Grand Age et Handicap.



Extraits :

“ Monsieur le Président,

Les salariés des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile ont tenu un rôle majeur dans la gestion de la crise sanitaire que connaît notre pays depuis plusieurs mois maintenant.

C'est un fait.

Après des plus fragiles d'entre nous, soit du fait de l'avancée en âge, soit du fait d'un handicap, ils ont continué à œuvrer quotidiennement, et ont contribué à rassurer et apaiser les familles.

C'est un fait.

Ils ont participé à la chaîne du soin en permettant d'éviter les hospitalisations, de préserver le système de santé, et ont rendu possible des retours à domicile sécurisés.

Là encore, c'est un fait.

Leur engagement n'a pas été amoindri par le manque d'équipement de protection individuelle durant cette crise. Il n'a pas été amoindri par la peur de contracter le virus ou de le transmettre aux membres de leur famille.

Pas non plus, par le manque de campagne de dépistage à leur endroit.

Malgré l'absence de reconnaissance et de considération, leur engagement est demeuré ininterrompu.

Ce sont, là encore : des faits.

Aussi, vous comprendrez aisément que lorsque ces mots sont prononcés :

« Cette prime sera également versée dans les services d'aide et d'accompagnement à domicile, dont l'engagement durant la crise est à souligner. Les échanges se poursuivent avec les départements, dans le respect des compétences de chacun, pour en assurer le financement » ;

Ils suscitent de l'espérance. Force est de constater, qu'à ce jour, les mots ne sont pas suivis des faits.

C'est, très exactement, ce pourquoi, nous, acteurs Haut-Savoyard du domicile, au nom de nos équipes, sollicitons votre intervention quant au versement de cette prime exceptionnelle. Et, ce, dans le respect des annonces de notre gouvernement en la matière. Nous sommes certains que vous conviendrez de la légitimité de notre démarche."[...] "Certains, que les montants alloués ne pourraient être que dignes à l'instar des efforts fournis par nos salariés." [...] " Certains également qu'ils seront suffisamment conséquents pour que le message porté soit celui du respect et de la décence" [...]

"Il va de soi qu'une inégalité de traitement entre le monde hospitalier, celui des EHPAD et celui du domicile serait vécue comme une injustice profonde.

Il y a là également une question de symbole fort, qui, s'il n'était pas saisi, pire, s'il était négligé, continuerait à alimenter une dépréciation, voire un mépris de nos métiers."

TELEPHONIE ET TELEGESTION



En juillet 2017 le Conseil d'administration a décidé d'abandonner les FAMOCO pour se doter de smart phones.

Ces derniers ont permis la mise en œuvre de la télégestion, conformément à notre Convention Collective (CC BAD).

Cette première expérience, trois ans durant, a été un succès modéré . En effet, si la gestion des plannings s'est vue nettement améliorée, si les temps de déplacement entre deux missions étaient enfin calculés au réel, et la communication améliorée via les sms groupés ... reste que les appareils manquaient de réseaux très souvent (mise à jour trop longue) et de performance (matériel peu résistants au choc...), par ailleurs, le service après vente ne correspondait pas à nos besoins, et les coûts étaient trop importants pour les garanties offertes. Enfin, vous étiez nombreux à fait part de difficultés d'utilisation.

Aussi, au dernier trimestre 2019, le Conseil d'administration a décidé de mettre en concurrence les différents opérateurs du marché. Les négociations ont été menées avec fermeté et exigence : recherche d'appareils performants et robustes, couverture réseau conséquente, baisse des coûts de services et de location, et garantie des retours cassés et échanges.

Depuis le mois de juillet vous disposez, toutes et tous de nouveaux téléphones, Ils ont été fournis avec verre et étui de protection. Vous êtes d'ores et déjà nombreux à dire votre satisfaction quand à la qualité du produit, nous en sommes ravis.

Le Conseil d'Administration souhaite rappeler que l'usage des ces téléphones est professionnel. Par voie de conséquence **il convient que chacun en prenne le plus grand soin, et l'utilise à bon escient.** Aussi, les consommations de data (internet) doivent être strictement liées à l'activité EFFIK'ASS (GPS pour recherche d'adresse clients ...).

Il va de soi que la vigilance de tous doit être, afin de préserver le bien commun.

La télégestion est un outil de travail ESSENTIEL et INDISPENSABLE à notre activité .

Le Conseil d'Administration souhaite rappeler la note de service de janvier 2018 à ce titre. Elle permet :

“La visualisation de la planification des interventions,

- Renseigne leurs spécificités (code d'entrée de bâtiment, étage, fiche mission, nécessité de clés ...)
- Facilite les remplacements d'urgence de collègues empêché(e)s

La validation de vos heures de travail effectives,

- Comprenant le temps de travail entre deux missions (interventions)

La communication en temps réel entre vous et les salariées administratives qui construisent les plannings (avis d'hospitalisation ou de décès, annulation ou ajout d'intervention...)

La facturation des prestations aux usagers (au réel des heures effectuées)

Une absence d'utilisation de la télégestion comme une utilisation partielle met en difficulté toute l'organisation de l'association.

Aussi, Il est IMPERATIF pour tous les salariés, d'utiliser cet outil, sans AUCUNE EXCEPTION et pour TOUTES les missions. Valider à votre ARRIVEE et à votre DEPART du domicile est donc OBLIGATOIRE.

Si vous rencontrez des difficultés de compréhension liées à l'utilisation ou à la mise en œuvre de votre appareil, n'hésitez pas à solliciter les responsables de secteur de l'agence de laquelle vous relevez ; ces dernières seront en capacité de vous renseigner et de vous accompagner sur cette question. Le non-respect de cette note de service pourra être sanctionné par un avertissement qui sera porté à votre dossier”.

Cela reste VRAI aujourd'hui. Pour faciliter le travail de tous et la bonne gestion de nos factures usagers :

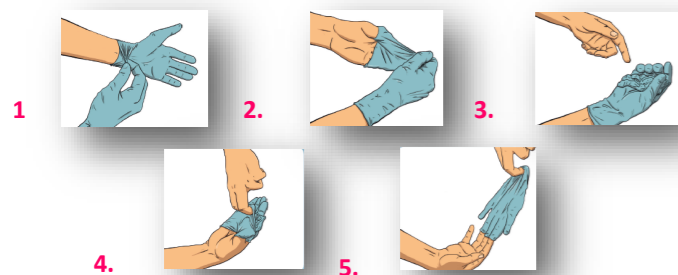
Soyez rigoureuses et rigoureux.

GARDONS LES BONS REFLEXES

LE PORT ET LE RETRAIT DES GANTS

A usage unique, pour réaliser une aide à la toilette, ou, ménager pour des missions d'entretien du lieux de vie : il est votre allié.

Pour les retirer ET en conserver le bénéfice, soyez rigoureux et respectez ces 5 étapes :



Comme tous les déchets, une fois UTILISES, c'est dans une poubelle qu'ils sont JETES

LE LAVAGE DES MAINS

Le port des gants ne vous dispense pas de vous :

LAVEZ les mains **REGULIEREMENT** pour cela, quelques gestes simples :



A l'eau et au savon : C'est FACILE et EFFICACE,

A défaut, sur mains non souillées : **Utilisez du gel Hydro Alcoolique, la friction s'opère de la même manière.**

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Un numéro vert, le :

800 06 66 66 (appels gratuits)

Solidarites-sante.gouv.fr .météo.fr.#canicule

QUAND LA PRESSE S'EN MELE

Le 19 juin 2020, Madame ABALZI s'entretient avec Madame Béatrice JEROME, journaliste au quotidien Le Monde. Le 25 juin, Madame JEROME signe l'article :

"Aides à domicile : imbroglio autour du montant de la "Prime COVID", dans lequel l'association EFFIK'ASS est citée.



Extraits :

« Prime ou déprime ? », interroge Mélanie Abalzi.

Aucune salariée « n'a déserté » pendant la crise du Covid-19, explique cette directrice de l'association Effik'ass, qui emploie 150 aides à domicile en Haute-Savoie.

Toutes ont continué de prendre soin de personnes âgées fragiles.

« Elles ont permis d'éviter des hospitalisations » dans un territoire touché de plein fouet par le virus.

Ne pas leur verser de prime « ne dirait rien d'autre que le mépris qu'on peut avoir de notre profession », prévient la jeune femme rongée par l'attente d'une annonce du conseil départemental de Haute-Savoie.

« Aucune décision n'a été prise à ce stade », indique la collectivité. »

REPONSE DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le 10 juillet dernier le Conseil Départemental de Haute Savoie

a fait réponse aux acteurs Haut-Savoyards du domicile, en ces termes :

Extraits :

"Mesdames, Messieurs,

Le 6 juillet, l'assemblée départementale, à l'occasion de sa séance plénière, a débattu de différents sujets liés aux conséquences pour nos concitoyens de la période inédite que nous venons de vivre.

Ces débats ont été l'occasion de saluer la mobilisation des professionnels pour garantir la continuité de service et assurer la protection des plus vulnérables dans des conditions d'exercice pour le moins particulières.

Je vous saurai obligé de transmettre à vos salariés nos remerciements pour leur engagement pendant le confinement au regard du soutien qu'ils ont concrètement apporté aux personnes âgées, personnes en situation de handicap, aux familles et enfants en difficultés.

Comme vous le savez, les dispositions adoptées au plan national n'ont pas pris en compte le spécificité des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant de la compétence départemental, plaçant ainsi les Conseils départementaux dans une posture délicate à l'heure où des décisions importantes sont à prendre non seulement pour faire face à la situation actuelle, mais surtout pour anticiper et donner à notre territoire toutes les chances d'une relance favorables à tous.

Pour autant, avec Mesdames Françoise CAMUSSO et Josiane LEI, Vices Présidentes, j'ai proposé au Conseil départemental de vous manifester concrètement notre soutien.

Une enveloppe budgétaire de 2.1 millions d'euros est mobilisée permettant de vous accompagner dans le gratification des salariés sur la base de **750€ par équivalent temps plein.**



SALARIES

QUAND VIENT L'ÉTÉ, PENSEZ : HYDRATATION !

En cette fin de mois de juillet, le thermomètre voit le niveau des températures monter et monter vite!

Salariés et usagers prenez soin les uns des autres :

BUVEZ, AIDEZ à BOIRE ou PROPOSEZ un verre d'eau.

Bien s'hydrater :

c'est PENSER à boire AVANT que LA SOIF ne se fasse sentir.

QUAND VIENT L'ÉTÉ, PENSEZ : HYDRATATION !

- Mangez en quantité suffisante
- Fermez les volets le jour
- Aérer la nuit pour renouveler l'air frais
- Mouillez vous le corps
- Donnez des nouvelles à vos proches

En cas de Malaise : APPELEZ LE 15

QUAND EFFIK'ASS VEUT ET FAIT PLUS

Il va de soi que nous saluons la démarche et l'effort consenti par le Conseil Départemental de Haute-Savoie.

Nous mesurons pleinement les enjeux et engagements financiers pour ce dernier, sans ligne budgétaire dédiée, de la part de l'état. Nous apprécions également, comme à notre demande (cf courrier du 25.06.2020), que la décision ait été prise dans les plus brefs délais, et avant l'été.

Néanmoins, nous ne pouvons que déplorer le volume proposé par équivalent temps plein, car il est amputé de moitié.

Pour rappel, le département de Haute Savoie a été désigné : "zone rouge". Aussi, le montant de la prime exceptionnelle devait être porté à 1 500€. Le compte n'y est donc pas.

VALORISER LE TRAVAIL REALISE - FAIRE PREUVE DE SOLIDARITE

Monsieur HUNZIKER et son Conseil d'administration ont estimé qu'il était juste de majorer le montant de la prime, accordé par le département.

En conséquence, pour celles et ceux qui ont travaillé entre le 01 mars et le 30 avril, et ont été en contact physique avec les usagers,

EFFIK'ASS ajoutera :

250 €/ETP, portant in fine le montant à : **1 000 €**

Règles d'abattements :

- Le montant de la prime sera réduit de moitié en cas d'absence d'au moins 15 jours calendaire

- Pas de prime si absence de plus de 30 jours.

Le montant de la prime sera calculé au prorata du temps de travail, pour exemple :

Temps travail	€ CD74	€ EFFIK'ASS	€ TOTAL
151.67	750	250	1 000€
121.33	600	200	810 €
90	445	148	614 €
60	297	99	426 €

En confinement trois types de situations de salariés ont coexisté :

-Les salariés placés en arrêt maladie, au titre de la garde d'enfant ou de la personne fragile.

- Les salariés placés en chômage technique au titre des catégories A, B et C (secrétariat).

- Les salariés en activité, mais ayant également des interventions annulées au titre du COVID19, déclarées en chômage partiel.

Les paies ont été réalisées conformément à la réglementation :

Pour la première catégorie de salariés, le maintien de salaire s'est opéré, conformément aux droits de chacun.

Pour la seconde les versements ont été effectués pour 70% du salaire brut (ou 84% du net) entre la période du 16.03 au 31.05,

Pour la troisième, compte tenu du fait qu'ils étaient en première ligne,

Monsieur HUNZIKER a décidé de maintenir les salaires pleins et entiers, et ce dès le 16 mars.

En sus, notre Président a décidé de considérer celles et ceux qui ont été contraints au chômage partiel et qui ont vu leur niveau de rémunération amputé. Aussi, une régularisation des 30 % brut non perçus durant les mois de mars, avril et mai, sera réalisée sur les paies des salariés concernés dès aout prochain, ainsi qu'une prime de 50€ net pour tous, sans application du prorata temporis.

Chacun doit avoir conscience que les efforts financiers consentis par le Conseil d'administration et notre Président, sont importants et tout à fait exceptionnels.

Notre situation financière est loin d'être luxuriante. Il convient au quotidien de se montrer prudent, économe et rigoureux dans la gestion de notre association.

Les versements suscités ont un coût conséquents, qui auraient pu être économisé. Néanmoins, parfois, les événements méritent de faire autrement, de faire malgré le contexte économique, de faire parce que c'est juste...

C'est ce pourquoi : ces primes et régularisations seront. Et avec effet immédiat dès le mois d'aout.

LE MOT DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

Ce dossier spécial COVID19 est important parce qu'il permet d'informer l'ensemble des salariés sur les actions de l'association.

Ces derniers mois, le CSE s'est réuni à trois reprises : le 12 mars, le 12 mai et le 03 juin. Nous avons travaillé en étroite collaboration avec notre Président, Monsieur HUNZIKER, et notre Directrice Générale Madame ABALZI. Les réunions ont été longues et importantes. Nous voulions tous prendre les meilleures décisions. Ce n'était pas toujours facile, car le contexte changeait souvent, et nous étions attentifs aux discours du gouvernement pour que nos décisions soient justes pour l'ensemble des salariés.

Au bout du compte, toute l'équipe du CSE tient à **REMERCIER** le conseil d'administration et Monsieur HUNZIKER qui le préside, ainsi que Madame ABALZI, pour tous les efforts qu'ils ont fournis depuis des mois, pour leur dévouement et surtout pour le soutien apporté à nous **TOUS**.

Cette période difficile nous a permis de nous rendre compte à quel point nous avons la chance de faire partie de l'association EFFIK'ASS.

Grâce aux actions menées (courriers, article de presse etc...), nous pouvons bénéficier d'une prime et d'une régularisation du maintien de salaire pour TOUS les salariés

L'équipe du CSE



M.ANGELLOZ-NICOUD



E. HO VAN



H.LINAREZ



G.RANGUET

GARDONS LES BONS REFLEXES

SALARIES

En cette période estivale et d'après confinement nous voudrions tous penser et dire que cette pandémie est derrière nous, lointaine et résolue. Ce n'est pas le cas. Il ne faut pas baisser la garde.

Au contraire, notre vigilance doit être d'autant plus accrue.

Se protéger DOIT être la règle, et la règle réciproque et partagée.



Le port du masque est donc obligatoire en toutes circonstances; dans tous les lieux clos,

(domiciles, voitures, magasins), certes, mais également dès lors que nous sommes en contact avec autrui.

Le non respect du port du masque engage votre santé, celles de vos collègues, et celles des usagers; il n'est donc pas permis que vous en soyez dispensé dès lors que la distanciation sociale ne peut être respectée.

En agence, venez récupérer le nombre de masques chirurgicaux nécessaires pour assurer vos missions. Il vous en sera remis autant que de besoins, fonction du nombre et du type de missions réalisées.

Comme vous pourrez recevoir vos gants et gel hydro alcoolique.

Pour travailler dans des conditions de sécurités satisfaisantes : VOUS NE DEVEZ PAS EN MANQUER.